

Autorisation de prises de vue



Les photos et les vidéos nous permettent de valoriser les élèves au travers d'articles et de reportages sur la vie de l'AS du collège.

Je soussigné(e).....

Responsable légal deen classe de.....

- autorise la prise de vue, la diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie (s) vidéo(s) le représentant.
- n'autorise pas les prises de vue

Les prises de vue seront diffusées via le site internet du collège et dans l'établissement pour une durée de 1 an.

Les prises de vue ne seront pas communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait des prises de vue si vous le jugez utile.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

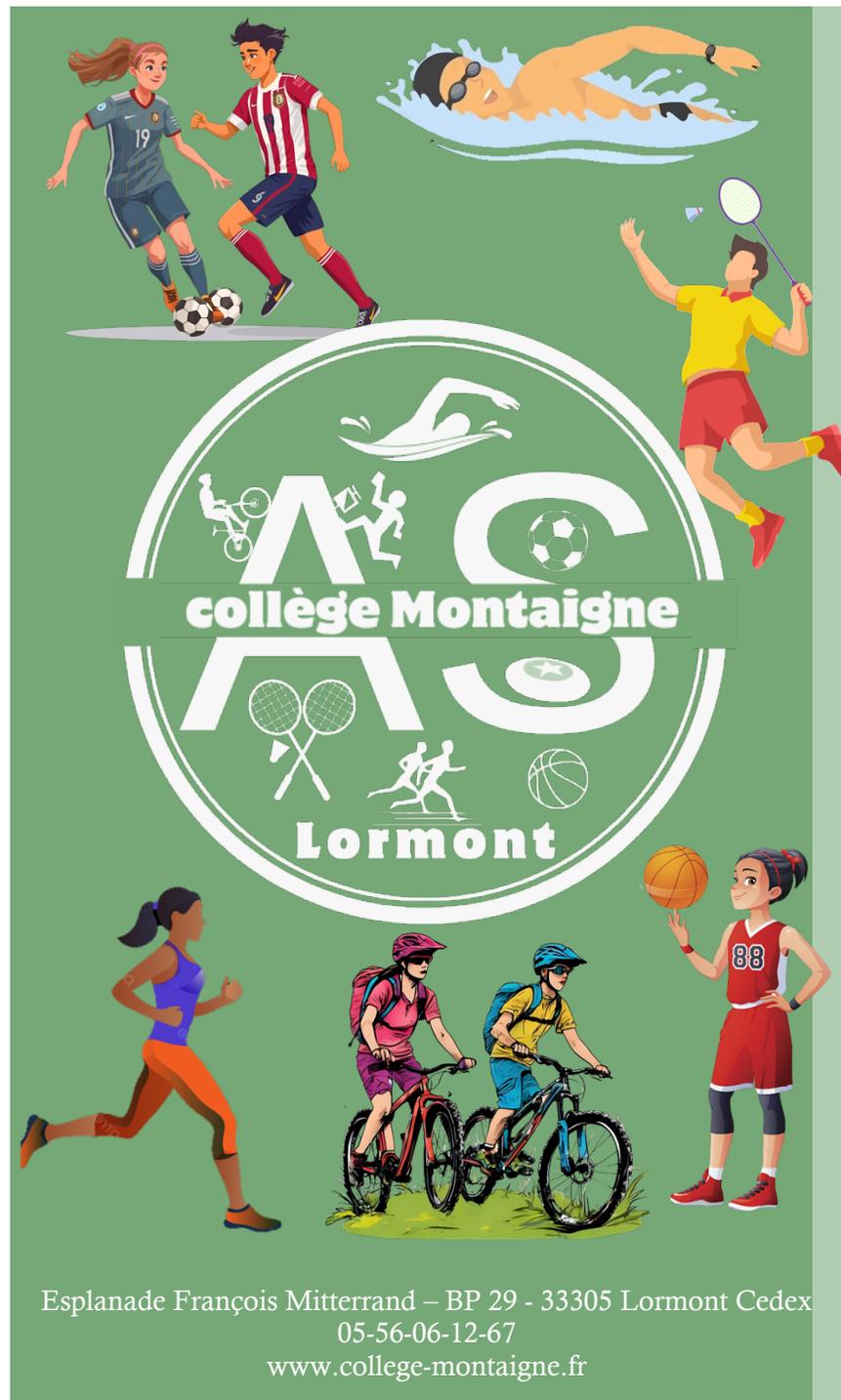
J'accorde cette autorisation à titre gracieux.

Fait à Le.....

Signature représentant légal :

RGPD : protection des données personnelles

Pour la gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié pour la durée de validité d'un an. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'AS collège Montaigne de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.



Esplanade François Mitterrand – BP 29 - 33305 Lormont Cedex
05-56-06-12-67
www.college-montaigne.fr

Présentation



Qu'est-ce que l'AS ?

Il s'agit de l'Association Sportive du collège qui permet de pratiquer une ou plusieurs activité(s) physiques en loisir ou en compétition dans le collège, encadrées par les professeurs d'EPS.

Activités proposées

Sur le temps de la demi-pension de 12h30 à 13h20 :

- Lundi : sports collectifs (filles uniquement)
- Mardi : badminton
- Jeudi : basketball
- Vendredi : futsal (5ème/4ème/3ème)

Tous les mercredis après-midi :

- Futsal (6ème/5ème) de 13h à 15h
- Basketball de 13h à 15h
- VTT & Raid nature de 13h à 15h30
- Natation de 12h50 à 15h (sur demande : possibilité de se rendre directement à la piscine)

Sorties ponctuelles : cross, raid des collèges, spectacles...

Cadre réservé à l'administration

- Autorisation parentale
- Paiement effectué en chèque / espèces et reçu par
- Autorisation de prises de vue et vidéos

N° de licence : 04209.....

Fiche à compléter et à rendre aux professeurs d'EPS

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Responsable légal de.....

Né(e) le ... /... /..... Classe :

autorise mon enfant à participer aux activités de l'AS.

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : 05 - Tel : 06 -

Email responsable obligatoire :

.....@.....

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur MAIF de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (voir site internet du collège).

L'élève s'engage à respecter les règlements de l'association sportive du collège et de l'UNSS (Union Nationale Sport Scolaire)

Signature de l'élève :

Signature représentant légal :

Prix de la cotisation pour l'année : 25 EUROS

Vous pouvez payer l'adhésion de votre enfant en chèque (c'est préférable, à l'ordre de l'AS Collège Montaigne) ou en espèces.

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois ou si vous rencontrez des difficultés pour régler le montant de l'adhésion, vous pouvez vous adresser aux professeurs d'EPS ou à l'assistant social M.Lapha.

(Remplir la suite du document)

